ISSN 1662 – 4599

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
E-mail: hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

12 mai 2008
8e année
No 19

AZA
8044 Zurich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

«Responsibility to protect» – le devoir de protection dans les conflits armés: point de vue politique

Discours de Micheline Calmy-Rey prononcé le 25 avril 2008 à Zurich lors du «Forum Suisse humanitaire»

hd. Le Forum Suisse humanitaire, dont la mission consiste à renforcer la réputation de la Suisse en tant que pays humanitaire, à faire connaître et à soutenir ses activités dans ce domaine et à attirer l'attention sur des problèmes urgents, souvent négligés, a organisé, le 25 avril dernier, un congrès sur le «devoir de protection».

Etant donné les crimes horribles dont sont de plus en plus victimes la population civile et les organisations humanitaires dans de nombreux conflits, le congrès s'est demandé comment on peut protéger les populations civiles et les humanitaires dans les crises et les conflits.

Sur les théâtres d'opérations militaires et dans les régions en crise, on commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, graves atteintes au droit international et aux droits de l'homme: les populations civiles sont exposées souvent en permanence à la terreur exercée par les acteurs les plus variés et maintenant de plus en plus par les troupes de mercenaires des «compagnies militaires privées». Cela nous amène à nous demander quels sont nos moyens de protection. Le Forum Suisse humanitaire a le grand mérite de mettre sans cesse sur le tapis ce genre de questions et d'engager le débat.

Dans le grand amphithéâtre rempli de l'Université de Zurich, Félix Althaus a tout d'abord apporté le salut de l'Université. Ensuite, l'expert en stratégie Albert A. Stahel, administrateur du Forum, et l'ex-Secrétaire d'Etat Franz A. Blankart, président du Forum, ont salué les intervenants et les invités: la cheffe du Département des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey dont nous publions ci-dessous la traduction de son exposé, le directeur général adjoint du CICR Beat Schweizer, qui a évoqué le point de vue du CICR sur le sujet, l'inspecteur général adjoint de la Bundeswehr, le général Johann-Georg Dora, qui a présenté le point de vue de l'Armée allemande et le Dr Enrique Steiger, membre du Comité du Forum, qui a participé à plusieurs opérations humanitaires dans le cadre de l'ONU, de l'OSCE et du CICR et qui, sur la base de son expérience, a présenté son idée d'une sorte de «Garde suisse» destinée à protéger les installations humanitaires telles que les hôpitaux et les camps de réfugiés.

Cette manifestation a apporté, sur des questions d'actualité brûlantes, d'importantes pistes de réflexion que tous devraient avoir à cœur de poursuivre.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les victimes de la bataille de Solferino et des guerres d'une bonne partie du siècle passé étaient à 90% des soldats et à 10% des civils. Les conflits armés avaient lieu entre des Etats. Ce sont les Etats souverains qui décidaient arbitrairement de l'opportunité de faire la guerre ou la paix et les combats étaient livrés par des armées plus ou moins bien organisées.

Aujourd'hui, le rapport s'est inversé: 90% des victimes sont des civils. Les conflits classiques interétatiques sont en recul alors que les conflits intraétatiques augmentent. Les combats ont lieu dans des zones habitées. Les parties aux conflits sont de plus en plus souvent des groupements opérant au grand jour ou dans la clandestinité. Les conséquences des conflits violents nous sont montrées quotidiennement: la détresse, la misère, les souffrances, dans le meilleur des cas, des réfugiés mais même ici l'issue reste incertaine. L'incapacité des Etats à protéger intégralement les populations met en danger l'existence des personnes et entraîne un effondrement social, économique et politique.

Le concept de «responsibility to protect» a été relativement bien défini. Il a été forgé en 2001 par la *Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des Etats*. Cette commission d'experts s'est penchée sur la question de savoir à quelles conditions l'intervention militaire d'un Etat ou d'un groupe d'Etats dans un autre Etat pour y protéger la population était légale ou du moins légitime. C'est l'intervention des forces de l'OTAN au Kosovo en 1999 qui a suscité ces réflexions. Elle n'avait pas été autorisée par le Conseil de sécurité en raison de la menace de veto de certains membres. Aussi cette opération contrevenait-elle à l'interdiction de l'usage de la force contenue dans la Charte des Nations Unies. Selon celle-ci, seul le Conseil de sécurité peut l'autoriser. Reste réservé le droit à la légitime défense qui ne fut pas invoqué dans le cas du Kosovo, et cela à juste titre car aucun des Etats-membres de l'OTAN ne se sentait agressé. Aux yeux des Etats de l'OTAN ayant participé à l'intervention, cette opération se justifiait plutôt par la nécessité d'empêcher un nettoyage ethnique, voire un génocide imminent. Ces Etats vont valoir qu'il n'existait pas d'alternative à cette intervention militaire. Le fait qu'elle n'était pas autorisée apparaissait comme un moindre mal. Elle déclencha une vive controverse. Tandis que certains s'y opposaient carrément, d'autres estimaient qu'elle était certes contraire à la Charte, donc illégale, mais qu'au nom de valeurs supérieures, elle pouvait être considérée comme légitime. D'autres encore allaient plus loin: comme elle était légitime parce que motivée par un objectif purement humanitaire, elle devait être également légale. Les tenants de cette idée prônèrent par la suite l'existence d'un nouveau droit non écrit, le «droit d'ingérence humanitaire».

«En matière de protection, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge joue, en raison de son mandat, un rôle de premier plan.» (photo © ICRC/M. Bergen)

La Commission vint à bout de cette controverse, du moins en partie, en choisissant un point de départ large. En ce qui concerne la question de l'utilisation de la force, elle confirma la législation, c'est-à-dire:

- Le Conseil de sécurité dispose du monopole de l'utilisation de la force;
- Un Etat agressé a le droit de se défendre.

En revanche, la Commission attacha une grande importance au devoir de tout Etat souverain de protéger sa population. Ce n'est que lorsque l'Etat manque à ce devoir que la communauté internationale doit être prête à agir à sa place. Cette prise de position de la Commission a quatre mérites essentiels:

Premièrement: Le concept souvent rabâché de «souveraineté étatique» reçoit un contenu positif. La souveraineté n'est plus considérée comme un droit de légitime défense négatif au sens de «non-ingérence dans les affaires intérieures», notion appartenant à la guerre froide. L'Etat qui veut revendiquer sa souveraineté doit exercer son autorité en vue de la protection des personnes qui lui sont soumises. La souveraineté, c'est le devoir de se préoccuper d'un minimum de sécurité pour les habitants et d'assurer une bonne gouvernance.

Deuxièmement: La notion se situe au niveau des Etats individuels. Ce sont les Etats qui continuent d'être responsables de cette protection sur leur territoire. La communauté internationale ne doit intervenir que lorsque tel ou tel Etat se dérobe à ce devoir. Le concept de «responsibility to protect» est l'expression du principe de subsidiarité que nous autres Suisses connaissons très bien.

Troisièmement: L'usage de la force doit être considéré dans le cadre d'un processus: avant, pendant, après. Il s'agit tout d'abord du devoir d'empêcher l'usage de la force («responsibility to prevent») et, si cela échoue, de réagir («responsibility to react»):

- Il existe dans un premier temps un large éventail de mesures en deçà de l'usage de la force.
- L'intervention militaire est le dernier recours et encore de strictes conditions doivent-elles être remplies; ainsi il doit être prouvé que la vie d'un grand nombre de personnes est sérieusement menacée – par exemple, génocide ou nettoyage ethnique – et il faut que l'ampleur, la durée et l'intensité de la réaction soient proportionnées au but poursuivi.

Ceux qui interviennent doivent participer substantiellement à la reconstruction («responsibility to rebuilt»). En font partie des éléments de la promotion de la paix, le maintien de la sécurité, le rétablissement de la justice, l'encouragement à la réconciliation et le développement économique.

Quatrièmement, le concept de «responsibility to protect» a remplacé la doctrine controversée de l'«intervention humanitaire»: L'action humanitaire se limite aux activités humanitaires qui consistent à apporter aux personnes en situation de détresse de la nourriture, des médicaments, des vêtements, des couvertures et un abri. En revanche, ceux qui larguent des bombes – quelque nobles que puissent être leurs intentions – ne sont pas des «humanitaires».

Le concept présenté en 2001 a été étudié par les Nations Unies, mais il est trop tôt pour affirmer qu'il se soit imposé partout. Aujourd'hui, outre sa propagation, le défi consiste avant tout à l'opérationnaliser et à le traduire en projets d'actions concrètes.

Après ces précisions d'ordre terminologique, nous devons nous poser la question des moyens de protection. Nous distinguons les moyens juridiques, les moyens politiques et les moyens opérationnels. Commençons par les politiques. La disposition qui reste la plus importante est l'interdiction de l'usage de la force stipulée par la Charte des Nations Unies. Si on en arrive malgré tout à un conflit armé, il convient d'appliquer les règles du droit international humanitaire. Son objectif est de limiter le plus possible les souffrances et les dommages et, même en temps de guerre, de maintenir un minimum d'humanité. Peu importe ici qu'il s'agisse d'un conflit légal ou illégal, le droit international humanitaire s'adresse à toutes les parties au conflit, donc pas seulement aux forces ar-

Suite page 2

«‹Responsibility to Protect› …»
suite de la page 1

mées des Etats mais également aux groupes rebelles. Ses règles ne valent pas uniquement pour les conflits internationaux mais également pour les conflits intraétatiques. Pour les conflits armés, ce sont les quatre *Conventions de Genève*, le premier *Protocole additionnel* de 1977 et la *Convention de La Haye* de 1907 qui s'appliquent. Pour les conflits armés intraétatiques, les règles sont un peu plus limitées. Des *Conventions de Genève*, seul l'article 3 est applicable, lequel contient une série de dispositions protectrices importantes, et le second *Protocole additionnel* de 1977.

Le droit international humanitaire protège avant tout les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats: civils, prisonniers, blessés, naufragés et ceux qui ont déposé les armes. Cependant, il contient également des restrictions concernant la manière de mener la guerre et l'interdiction de certaines méthodes et de certaines armes. Ces règles ont pour but d'éviter très généralement des souffrances inutiles et disproportionnées et de protéger tout le monde, notamment les combattants. Les violations graves du droit humanitaire comme la torture, les traitements inhumains des prisonniers, les viols, les attaques de la population civile et l'utilisation d'enfants soldats sont considérées comme des crimes de guerre. Elles font partie du droit pénal international. Quiconque viole des dispositions du droit pénal international encourt une peine en tant qu'individu. En plus des crimes de guerre que nous venons d'énumérer, il existe des crimes graves condamnés au plan international comme le génocide, les crimes contre l'humanité, la torture, l'esclavage, le trafic d'êtres humains, la piraterie et certaines formes de terrorisme.

Les Etats ont le devoir de poursuivre pénalement les présumés coupables et, le cas échéant, de les condamner. S'ils manquent à ce devoir, une cour pénale internationale peut éventuellement intervenir. Le coupable doit alors répondre de ses actes directement devant la communauté internationale. L'objectif du droit pénal international n'est évidemment pas seulement de réprimer les comportements indésirables, mais de protéger: c'est son aspect préventif. Pour qu'il puisse avoir cet effet, il doit s'imposer de la manière la plus absolue. Aussi la lutte contre l'impunité est-elle essentielle.

Finalement on trouve aussi des normes protectrices dans les droits de l'homme. Les droits de l'homme, en particulier ceux qui doivent être respectés en toutes circonstances, restent applicables en cas de conflit armé. Ils ne sont pas simplement remplacés par les dispositions du droit international humanitaire mais ces dernières s'y superposent tout au plus dans certains cas. Par définition, les droits de l'homme sont acquis à tous les hommes. Mais naturellement, leur respect doit bénéficier avant tout aux membres de groupes particulièrement vulnérables: minorités, enfants, femmes, personnes âgées, réfugiés et prisonniers, etc.

Voilà pour l'aspect juridique. Au plan politique, l'ONU a non seulement débattu du sujet, mais elle a également cherché des réponses opérationnelles. Toutefois, il n'existe pas encore de méthodologie très élaborée. Les réformes du système humanitaire des Nations Unies en vue d'améliorer le potentiel de réaction, à partir de 2005, visaient un renforcement de la protection des populations civiles grâce à un *Groupe de protection*. Ce groupe est dirigé par le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* et comprend quelque 30 organisations gouvernementales et non gouvernementales.

En matière de protection, le *Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* joue, en raison de son mandat, un rôle de premier plan. Il apporte une contribution extraordinaire dans ce domaine. L'aide parvient directement aux victimes qui en ont le plus besoin et ses efforts complètent ceux de l'ONU et des Etats. Ce mouvement très professionnel à vocation mondiale se caractérise par sa proximité avec les victimes des conflits et par son aptitude à répondre, grâce à ses programmes, aux besoins des populations civiles à protéger.

Les mesures humanitaires de protection que nous venons de décrire ne sont pas les

Une coordinatrice de la Croix-Rouge centrafricaine explique les moyens de puiser de l'eau potable en évitant de la contaminer. (photo © ICRC/M. Izard)

seules. Elles s'inscrivent dans la série d'instruments de la politique de paix tels que la prévention des conflits, les bons offices et le maintien durable de la paix. Naturellement, le maintien militaire de la paix en fait aussi partie. L'importance des missions de paix apparaît ne serait-ce que dans l'engagement en personnel. En effet, en octobre 2007, 82 000 Casques Bleus, observateurs militaires et policiers civils ainsi que 20000 civils étaient en mission. Mais étant donné les mandats, un nombre beaucoup plus grand de personnes devraient servir sous le pavillon de l'ONU. Les missions de paix de l'ONU sont donc insuffisamment dotées en personnel. Le budget total des opérations de maintien de la paix s'élevait, en 2006/2007, à plus de 5 milliards de dollars.

La contribution de la Suisse était de 62 millions de dollars. Quelque 270 soldats suisses servent dans des missions de paix de l'ONU et autres. Ils sont 245 uniquement dans la Kfor et l'Eufor.

Je voudrais illustrer les efforts de protection de la population en évoquant des situations d'urgence en Afrique.

Le premier exemple est celui du Darfour. Au Darfour soudanais, quelque 4,2 millions de personnes sont touchées par le conflit armé intérieur. Un quart de la population a été chassé et vit dans des conditions difficiles dans des camps. Pour la communauté internationale, et également pour la Suisse, la protection de la population civile constitue une mission prioritaire.

La situation sécuritaire extrêmement précaire nécessitait un vaste dispositif protecteur international. Après que la mission de l'UA se fut révélée insuffisante, le Conseil de sécurité a donné son feu vert à l'UNAMID, opération hybride Union africaine/Nations Unies. Conformément à son mandat, elle doit contribuer à protéger la population civile contre les violences. Les forces militaires et policières sont un élément décisif pour l'accomplissement de la mission. Un total de 31000 personnes est prévu pour un territoire qui représente 12 fois celui de la Suisse. Bien que celle-ci n'ait pas détaché de soldats, elle contribue de manière substantielle au coût de l'UNAMID.

Et voici un second exemple. Jetons un coup d'œil vers l'Ouganda où, à partir de 2002, un drame affectant des personnes déplacées dans leur propre pays (IDP) n'a cessé d'empirer. Le conflit qui dure depuis des années entre la *Lord's Resistance Army* (LRA) et le gouvernement ougandais a eu pour la population civile du nord de l'Ouganda des conséquences catastrophiques:

- presque 1,6 million de personnes déplacées, dans certaines régions 90% de la population;
- 40000 «night commuters», enfants qui se cachent la nuit pour échapper aux enlèvements par la LRA;
- milliers d'enfants enlevés dont on a fait des soldats, d'hommes et de femmes enlevés dont on a fait des esclaves.

La LRA s'est montrée d'une incroyable brutalité. Mais l'*encampment policy* de l'Ouganda elle-même a commis de nombreuses violations des droits de l'homme. Les camps étaient surpeuplés. La pénurie d'eau et de soins médicaux, les maladies, les effets psychosociaux, la violence physique et sexuelle étaient à l'ordre du jour.

La situation s'aggrava après une opération militaire ougandaise contre la LRA en 2002. Bien qu'elle fût partiellement présente, la communauté internationale prêta peu d'attention à la situation évoquée ci-dessus. *Jan Egeland,* le coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies de l'époque, décrivait la situation en novembre 2003 de la manière suivante: «The conflict in northern Uganda is the biggest forgotten, neglected humanitarian emergency in the world today.» C'est cet appel qui, enfin, donna l'impulsion nécessaire à la maîtrise de la situation.

La Somalie est un exemple actuel de «failed state» (Etat en échec, en déliquescence). Mis à part le nord du pays, il n'existe pas là-bas de structures étatiques fonctionnant tant bien que mal qui permettraient de satisfaire les besoins élémentaires et de garantir les droits fondamentaux. Les conditions de travail des organisations humanitaires sont extrêmement précaires et les secouristes ne peuvent satisfaire que partiellement les besoins élémentaires de la population. Ils ne le font qu'au péril de leur vie car ils sont eux-mêmes la cible d'attaques. L'absence de sécurité rend l'accès aux personnes dans la détresse partiellement impossible dans le centre et le sud du pays. Les ONG lancent des appels au respect du droit humanitaire. Le *Bureau de coordination des affaires humanitaires* de l'ONU s'applique à plaider en faveur des victimes depuis Nairobi, mais ni les acteurs régionaux ni les acteurs globaux ne reçoivent de réponse. Les mécanismes habituels sont sans effet. Je serais curieuse de savoir ce que le CICR pense de cette situation et comment on pourrait améliorer la protection de la population civile et des acteurs humanitaires en Somalie.

Que fait la Suisse en matière de protection? Notre Constitution considère le devoir de protection comme une mission de l'Etat: protection de la dignité humaine, protection des enfants et des jeunes, des personnes en situation de détresse, protection contre l'arbitraire, l'expulsion, l'extradition et le refoulement, pour ne citer que quelques exemples. Ce que stipule notre système juridique vaut pour le pays et nécessite une application détaillée. Les personnes requérant une protection particulière peuvent faire valoir des droits et les faire respecter avec l'aide de la justice. On attend de l'Etat qu'il s'en donne les moyens. Même chez nous, dans des circonstances normales, ce n'est pas une tâche facile. Cela se révèle parfois difficile lorsqu'il s'agit de personnes ou de biens suisses de l'étranger.

La Constitution nous fait également un devoir de nous engager à l'étranger. Pour sauvegarder notre indépendance et notre prospérité, nous devons contribuer au soulagement de la détresse et de la pauvreté dans le monde et promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples et le respect des droits de l'homme. Tout cela est en rapport avec notre sujet. Aucun Etat ne peut assurer tout seul la paix, la stabilité et la prospérité et il en va de même de la sécurité des personnes au sens large. Aussi devons-nous accomplir ces tâches avant tout dans le cadre de la coopération multilatérale.

Juridiquement, la Suisse a défendu au plan international l'idée que l'interdiction de l'usage de la force ne doit pas être affaiblie par les notions de «guerre préventive» ou d'«intervention humanitaire». La meilleure protection contre les guerres et les conflits reste de les éviter.

S'inscrivant dans la tradition d'*Henry Dunant* et en tant qu'Etat dépositaire des *Conventions de Genève*, la Suisse estime qu'elle a une responsabilité particulière, celle d'exiger et de promouvoir le respect du droit international humanitaire. En tant qu'Etat neutre, elle est à cet égard particulièrement crédible. Elle a lancé en outre un certain nombre d'études sur des sujets importants dans les domaines de la guerre asymétrique, des règles applicables dans les combats aériens, du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme par les sociétés militaires et de sécurité et de l'accès de l'aide humanitaire aux civils pendant un conflit armé. Elle a notamment participé activement aux négociations sur le deuxième *Protocole facultatif relatif à la Convention de La Haye* et le *Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*. Il en va de même du *Protocole sur les restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination*. La Suisse s'engage également en faveur d'une réglementation internationale contraignante de l'usage des armes à sous-munitions, aussi bien dans le cadre du processus d'Oslo que des négociations sur la Convention sur les armes classiques sus-mentionnées.

En outre, la Suisse faisait partie des Etats qui ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre l'impunité des crimes de guerre, du génocide et des crimes contre l'humanité. Elle s'est investie tout particulièrement lors de la création et de la mise sur pied de la *Cour pénale internationale permanente* qui contribue de manière importante à l'application du droit international humanitaire et à la prévention des plus graves violations des droits humains. 106 Etats ont déjà ratifié les statuts de ce tribunal, mais un grand nombre ne l'ont pas encore fait. Un long chemin reste donc à parcourir jusqu'à ce qu'il soit reconnu universellement.

En ce qui concerne les droits de l'homme, la Suisse joue un rôle important en matière de défense et de promotion des droits humains élémentaires. Elle s'investit particulièrement dans la lutte contre la torture et pour l'abolition de la peine de mort. Elle se préoccupe en outre de la protection des minorités ou groupes particulièrement vulnérables. Elle dialogue sur les droits de l'homme avec un grand nombre de pays. Grâce à des ini-

Suite page 4

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2008 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

«L'Irak est un éperon dans la conscience de la communauté internationale»

Interview de Hans-Christof von Sponeck, coordinateur humanitaire des Nations Unies pour l'Irak 1998–2000

Depuis quelques jours, Tariq Aziz, l'ancien ministre des Affaires étrangères irakien est jugé en Irak, après avoir passé cinq années en prison bien que gravement malade et sans avoir jamais été inculpé.

Hans-Christof von Sponeck, le coordinateur des Nations-Unies en Irak (de 1998 à 2000) et son prédécesseur, Dennis Halliday, se sont exprimés à plusieurs reprises sur cette affaire, dernièrement dans une lettre adressée à l'ancien ministre des Affaires étrangères James Baker (cf. encadré), qui avait mené à Genève les négociations avant la première guerre du Golfe. Leur lettre est restée sans réponse pendant deux mois et a finalement été rejetée catégoriquement: Il n'interviendrait en aucune manière …

Horizons et débats: Tariq Aziz se trouve depuis quelques jours devant le tribunal en Irak et on affirme qu'il doit s'attendre à la peine de mort. Comment jugez-vous ce procès?
Hans-C. von Sponeck: Le souvenir d'autres procès, par exemple celui de *Saddam Hussein* ou de *Barsan al Tikriti*, son demi-frère, montrent tout à fait clairement que la justice dans l'Irak actuel n'est pas une justice à travers laquelle on peut voir nettement et lucidement que l'accusé est coupable, réellement coupable et ainsi passable de jugement. Le tout est confirmé par le fait que le juge qui a présidé à l'époque le début du procès de Saddam Hussein, est maintenant aussi le juge de *Tariq Aziz*. Donc, il semble plutôt qu'on essaie de créer un cadre juridique pour l'application d'une vengeance afin que les Irakiens et la communauté internationale aient le sentiment qu'ici on juge au moyen de lignes juridiques normales. Ainsi, la légitimité de ce processus n'est pas certaine.

Vous vous êtes plusieurs fois engagés pour Tariq Aziz. Pour quelle raison?
Comme mon prédecesseur, *Dennis Halliday*, j'ai toujours plaidé pour que tous ceux qui sont jugés, soient traités correctement au niveau juridique. Le fait que des individus soient pendant des années derrière les barreaux, en partie dans des cellules individuelles comme Tariq Aziz et qu'ils attendent leur condamnation sans accusation, est une violation du droit international. Mon prédécesseur et moi, nous nous sommes engagés en faveur de Tariq Aziz pour des raisons humaines. Cela ne veut pas dire que nous ayons dit qu'il devait être simplement libéré, mais nous avons dit que cet homme était diabétique, qu'il était malade et que l'accusation n'était pas claire. C'est pourquoi on devrait le remettre maintenant à sa famille. Cependant, il devra se tenir à disposition si on entame un procès. Mais jusque-là, on doit lui octroyer ce qui revient à chacun, c'est-à-dire un traitement médical pour un malade. C'était notre motivation et non pas parce que nous voulions qu'on suspende la loi pour lui. S'il a commis du mal, il doit montrer (maintenant) sa responsabilité et il doit rendre des comptes. Pour des raisons purement humanitaires, nous voulions qu'il soit remis en liberté jusqu'à ce que le tribunal l'inculpe formellement et décide ensuite s'il a commis un délit et s'il doit rester en prison. On doit rappeler qu'il était parmi les 55 personnes les plus recherchées en 2003 – ce jeu de cartes douteux émanant des Américains – l'une des rares personnes qui se soient livrées à l'époque aux autorités.

Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de conditions d'Etat de droit en Irak?
Parce qu'en Irak, rien ne se déroule normalement: Les élections n'étaient pas des élections normales, la reconstruction n'est pas normale, l'invasion a été à l'encontre du droit international, tout comme l'occupation. Dans aucun domaine, on rencontre des conditions nromales. Cela vaut pour le parlement, pour le gouvernement et pour la justice. Cela concerne l'ensemble des institutions, que ce soit l'éducation, l'assistance médicale, l'électricité ou chaque élément de la vie quotidienne. En Irak, rien n'est normal; et la juridiction en fait partie.

Avec d'autres personnes vous avez présenté un plan de pacification pour l'Irak. Quelle est la réaction à cette proposition?
D'abord, il faut toujours que je dise que ce n'est pas encore un plan intégré, ce sont d'abord des éléments importants pour un plan de pacification, pas seulement en Irak, mais aussi avec l'Irak, donc une paix entre les Irakiens et une paix entre l'Irak et la communauté internationale. Dans l'organisation suédoise *Transnational Foundation for Peace,* dont je suis également membre, nous avons déjà commencé depuis le mois d'août dernier à réfléchir sur des idées pour la paix. Ces réflexions ont été en partie publiées, entre autres dans *Horizons et débats*. C'est resté jusqu'à maintenant très limité, car nous voulions d'abord gagner plus de clarté au moyen d'une discussion, pour une évaluation si difficile dans des temps si agités et indignes en Irak. L'attente d'une réaction va être plus grande maintenant, parce que nous avons avancé de quelques pas. Nous avons pris contact avec des personnes qui favorisent également la paix. Le candidat à la présidence *Dennis Kuchinich*, membre du Congrès américain, l'ancien sénateur *George McGovern* et un de ses collègues, *William Polk,* font partie de ceux-là. Il y a aussi d'autres voix qui s'expriment maintenant, des voix que nous ne souhaitons pas forcément entendre.

Il y a eu des propositions prétendant que la paix ne peut être instaurée que si le pays est divisé en trois. De telles réflexions viennent de l'ambassadeur *Peter Galbraith* et du Président de la commission pour les Affaires étrangères du Sénat américain, le sénateur *Joe Biden*. Il existe un large éventail de positions. C'est bien qu'on commence à trier celles-ci. De même que nous ne devons pas oublier que nous portons certes une responsabilité politique pour ce qu'on a fait subir à l'Irak dans le passé, mais qu'en même temps nous devons regarder l'avenir en face et essayer de contribuer à une discussion sur ce qui est nécessaire tout de suite. Il est important pour la petite organisation suédoise de dire – le plan en dix points contient cela – quelle sorte de crime incroyable les gouvernements ont commis et qu'ils ne peuvent pas réparer seuls. Cela veut dire que la société civile doit apporter son concours en toute certitude, elle doit participer à la discussion.

La prochaine étape sera des rencontres dans un petit groupe composé de personnes avec des dispositions semblables, en Europe, aux Etats-Unis ou ailleurs. Notre espoir est que notre groupe se retrouve plusieurs fois entre le mois de mai et la fin de cette année, que nous ferons avancer le plan en extrayant des différentes propositions les éléments qui semblent précieux à tous et en les intégrant dans de nouvelles réflexions. Si cela se déroule jusqu'en novembre, alors on pourra largement informer l'opinion publique. Notre grand espoir est qu'on relance ainsi la discussion dans l'opinion publique sur la responsabilité de la société internationale, particulièrement de la société occidentale, quant à un meilleur avenir pour l'Irak. Ce serait une étape. L'autre étape consisterait à défier les gouvernements, par exemple celui de la Suède, à tendre la main à ceux qui s'occupent de ces questions dans la société civile. Nous mentionnons la Suède, parce qu'elle a montré l'initiative à propos d'une conférence sur l'Irak en 2008. Mais c'est, comme dans le cas de la conférence d'Annapolis sur la Palestine en 2007, une mauvaise approche du problème, dans la mesure où c'est une nouvelle tentative de négocier la paix au niveau des gouvernments. Il est plus important d'essayer de négocier dans un petit groupe constitué de personnes venant de l'Occident, parmi lesquelles *David Malone* de l'*International Crisis Group*. Celui-ci vient de rentrer d'Irak en ramenant à Helsinki un groupe d'Irakiens issus de tous les cercles ethniques et religieux et qui se rencontrent dans cette ville. C'est une bonne approche. Nous suivrons ce processus avec intérêt.

Il faut voir si on peut avec notre petit groupe établir des liens. Il ne s'agit ici en aucun cas de concurrence. Il s'agit de rassembler les personnes bien intentionnées et sincères qui peuvent contribuer à exiger des gouvernements qu'ils s'engagent maintenant intensivement pour mettre fin à cette catastrophe incroyable.

J'ai moi-même rapporté des USA un document qui montre qu'on évalue les coûts pour l'engagement quotidien de cette machine de guerre américaine à 720 millions de dollars par jour. Cela veut dire 20 milliards de dollars par mois. On doit voir cela en relation: Le secrétaire général de l'FAO, l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et agriculture, a déclaré le 1er mai 2008 à la télévision: Le monde se trouve dans une crise alimentaire. Nous avons besoin d'urgence de 460 millions de dollars pour nous procurer les aliments de première nécessité. On peut à peine s'imaginer que cette somme ne représente même pas les 720 millions de dollars dépensés en une journée par l'occupation américaine en Irak. Cela prouve qu'il ne doit pas s'agir d'une question d'argent et que la communauté internationale doit se montrer généreuse. Cependant, et je veux accentuer cela, il ne s'agit en aucun cas d'avancer ici l'argument financier, c'est uniquement une indication sur les énormes coûts du mauvais investissement en Irak. Cet argent pourrait apporter une aide décisive et être utilisé pour la reconstruction nationale et la paix en Irak.

De quelle manière la société civile peut-elle soutenir les efforts de paix en Irak?
Le défi est véritablement énorme et chacun doit se sentir concerné. Il s'agit aussi de montrer de quelle manière chaque individu ou membre d'un groupe en Europe peut contribuer en tant que représentant de la société civile et parallélement aux différentes réflexions relatives à la paix, à rétablir la confiance et la normalité en Irak. Je rappelle l'initiative généreuse d'*Horizons et débats* selon la devise «dans chaque école, un enfant irakien, dans chaque hôpital, un patient irakien». On ne doit pas renoncer, car nous avons tous de manière directe ou indirecte une coresponsabilité que nous devons assumer en marquant le pas et en nous engageant personnellement, chaque individu, chaque groupe, chaque gouvernement. Tous ceux qui ont eu la chance de développer une conscience pour l'Irak doivent y contribuer particulièrement.

Tariq Aziz (photo reuters)

Le grand débat doit véritablement commencer. Un engagement pour la paix en Irak doit être attractif, même pour les médias. Les rédactions doivent être prêtes à informer de manière approfondie lorsqu'il s'agit de tout un peuple, c'est-à-dire de 25 millions d'Irakiens sans espoir! C'est aussi un défi pour nous tous. Nous devons dire clairement aux médias qu'ils doivent enfin sortir de leur léthargie et ne pas dire «Ah! encore et toujours l'Irak». Le cas de l'Irak en dit beaucoup plus sur la paix entre les êtres humains dans le monde. L'Irak est un éperon dans la conscience de la communauté internationale. Quand on aura retiré cet éperon au moyen d'une opération, alors seulement nous serons capables de reconnaître le nombre d'éperons encore existants dans le corps de notre monde. Il est important que l'on réfléchisse à une stratégie pour secouer les médias. Ils doivent enfin de nouveau comprendre ce dont il s'agit dans leur travail professionnel. Même les médias qui sont dépendants au niveau politique et économique ne doivent pas être négligés dans cette stratégie.

Il reste à chaque citoyen au moins la possibilité de boycotter les médias qui présentent les grandes crises de notre temps uniquement avec la superficialité de la sensation et qui trahissent ainsi leur devoir d'informer de manière objective et appronfondie.

Merci beaucoup pour l'entretien. •

Lettre adressée
à l'ex-Secrétaire d'Etat James Baker

Monsieur l'ex-Secrétaire d'Etat,
L'ancien Premier ministre adjoint *Tarek Aziz* a eu le mérite, en avril 2003, de se livrer aux autorités américaines en Irak au lieu de fuir.

En tant que *coordinateurs humanitaires des Nations Unies pour l'Irak,* nous avons eu souvent affaire à lui. Nous avons appris à connaître un homme qui tenait parole et un nationaliste irakien très motivé. Il collabora pleinement avec les Nations Unies chaque fois qu'il était persuadé qu'il pouvait améliorer la situation humanitaire de la population de son pays. Nous avons pu constater qu'il a représenté son pays de manière extrêmement compétente au moment de l'initiative internationale de 2002/2003 destinée à éviter les événements de mars 2003 et soutenue par le Chancelier allemand *Schröder* et le Président *Chirac.*

Vous-même avez eu des contacts approfondis avec lui au niveau le plus élevé des relations intergouvernementales. Le monde n'oubliera pas la rencontre historique que vous avez eue avec lui à Genève en janvier 1991. Plus que tout autre politique occidental de haut rang, vous savez qui il est et ce qu'il défendait en tant que personnalité de premier plan.

Nous nous adressons aujourd'hui à vous pour tenter une nouvelle fois d'obtenir sa libération. Voilà maintenant 5 ans qu'il est incarcéré à Bagdad sans avoir jamais été inculpé. Grâce à nos contacts avec sa famille, nous savons que sa longue détention a altéré sa santé. Il risque de mourir d'un arrêt cardiaque. Une précédente attaque et son diabète sont une réalité et ces problèmes ne cessent de s'aggraver.

A deux occasions, en 2005 et 2007, nous avons exprimé notre inquiétude et demandé publiquement sa libération pour raisons humanitaires, mais en vain. Nous ne demandons pas de renoncer à la justice, mais uniquement un procès équitable. Et cela devrait être appliqué à tous ceux qui ont été impliqués dans la question irakienne avant et après 2003. Pour Tarek Aziz, cela signifierait qu'on le libère de prison et qu'on lui accorde pendant son procès les soins médicaux que requiert son état.

Nous vous prions, en tant qu'homme d'Etat et que personnalité respectée au plan international qui avez connu Tarek Aziz, d'exercer votre influence sur le gouvernement des Etats-Unis afin qu'il soit confié à la garde de sa famille.

Veuillez agréer …

Denis J. Halliday, coordinateur humanitaire des Nations Unies pour l'Irak (1997–1998)

Hans-C. von Sponeck, coordinateur humanitaire des Nations Unies pour l'Irak (1998–2000)

«‹Responsibility to Protect› …»
suite de la page 2

tiatives diplomatiques, elle demande que les droits humains soient également respectés dans la lutte contre le terrorisme. Elle œuvre aussi activement dans le domaine des droits de l'homme et de la justice dans les processus de transition. La création du *Conseil des droits de l'homme* à Genève en 2006 est également due à son initiative.

Lorsque les gouvernements n'assument plus suffisamment leurs responsabilités, des institutions politiques internationales et également des organisations humanitaires doivent intervenir. La Confédération apporte une aide humanitaire d'urgence lors de guerres et d'autres conflits armés, dans des situations de faiblesse d'un Etat ou en cas d'absence ou d'effondrement des structures sociales d'un pays. Dans tous ces cas, on déplore un manque de sécurité pour la population. L'aide humanitaire de la Confédération se déploie alors, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, avant tout dans les domaines de l'approvisionnement en eau et en nourriture, dans la mise à disposition d'abris provisoires, l'assistance médicale d'urgence, l'assistance et la protection apportées aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux sans-abri. Fait également partie des activités de l'aide humanitaire suisse la protection résultant du fait que nous sommes présents dans les régions en crises, que nous sommes témoins de ce qui s'y passe, que nous lançons des appels aux organismes internationaux en faveur des victimes, que nous informons sur leur situation, en particulier lors de conflits «oubliés». L'engagement en faveur des victimes nécessite une meilleure coordination internationale de l'aide et une cohérence des mesures humanitaires, militaires et de politique de paix. Parmi les principaux partenaires multilatéraux, on compte le CICR et les organisations de l'ONU qui se consacrent à l'aide humanitaire comme le *Programme alimentaire mondial*, le *Haut-Commissariat pour les réfugiés* et le *Bureau de coordination des affaires humanitaires*. Nous avons en commun avec le CICR en particulier le souci d'une action humanitaire neutre et indépendante qui garantit l'accès aux victimes. L'action humanitaire doit être nettement distincte des opérations des forces de sécurité et de stabilisation. Des directives reconnues dans le monde entier exigent par conséquent le respect des principes humanitaires et des différents mandats. L'action humanitaire ne doit en aucun cas poursuivre des objectifs de sécurité.

Permettez-moi une brève évaluation des efforts déployés jusqu'ici en matière de protection de la population civile dans les guerres et les conflits. Certains ont demandé ces dernières années une révision du droit international humanitaire, prétendant qu'il n'est plus d'actualité. La nature et les conséquences des conflits ont considérablement changé depuis l'adoption de la *Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre* et des *Conventions de Genève*. Le rapport entre les conflits armés internationaux et non internationaux s'est considérablement déplacé. Les attaques de civils, les crimes sexuels systématiques et l'utilisation d'enfants soldats sont de plus en plus fréquents. Ces crimes ne sont pas simplement les «effets secondaires» d'un conflit mais font partie d'une stratégie. Des experts de gouvernements et d'organisations ainsi que des scientifiques ont débattu de ces défis posés au droit international humanitaire dans des forums, mais la conclusion générale est que le droit international humanitaire contient une réponse normative à ces crimes et offre un cadre approprié aux défis que posent les conflits armés d'aujourd'hui.

Les principes à la base des *Conventions de Genève* restent valables sans réserves. Aussi les défis se situent-ils moins au plan du droit en vigueur qu'à celui de son respect et de son application. Ainsi, il s'agit de s'assurer que ceux que certains appellent «combattants ennemis» jouissent de la protection du droit et que l'on respecte les droits de l'homme étalement dans la lutte contre le terrorisme.

Au plan international, en ce qui concerne la protection des populations civiles, nous devons faire face, au plan politique, à un certain nombre de défis. Les intérêts divergents des membres permanents du *Conseil de sécurité* avant tout sont un exemple des obstacles qui empêchent souvent une réponse rapide et efficace à une situation de crise. On critique également l'application parfois insuffisante de ses résolutions. D'une manière générale, on manque au niveau international de mécanismes d'alerte efficaces, d'enquête rigoureuses et d'informations objectives sur la situation des populations civiles. Un dialogue valable sur les questions vitales pour les victimes, comme les soins médicaux, fait souvent défaut. En outre, et c'est important, on constate un certain flou du concept de protection en ce qui concerne les missions et le rôle des acteurs politiques, militaires et humanitaires.

La Suisse continuera de s'investir pleinement en faveur de la protection des personnes avant, pendant et après un conflit armé. Dans la mesure de ses moyens, elle œuvrera en faveur du respect et de l'application intégraux, par toutes les parties, du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des normes du droit pénal international dans tous les conflits armés.

Elle continuera de placer au centre de ses efforts la prévention de l'usage de la force et, quand celui-ci a tout de même lieu, la meilleure protection possible des personnes, de leur intégrité et de leur dignité et le soulagement de leurs souffrances.

Le Conseil fédéral est d'avis que la Suisse devrait envoyer plus de soldats dans les opérations de maintien de la paix. A long terme, elle devrait viser le nombre de 500. Sa contribution devrait être de haute qualité fonctionnelle et matérielle. La Suisse renforcerait ainsi son engagement en faveur de la protection des victimes de conflits.

Mesdames et Messieurs, la réponse aux défis humanitaires est une tradition suisse. Nous avons influencé l'évolution du droit en matière de protection des victimes de la guerre et nous continuerons à le faire. Ce qui est prioritaire, c'est l'application sans compromis de la législation en vigueur plutôt que la création d'un nouveau droit.

Nous sommes d'accord avec la *Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des Etats* pour dire qu'il faut tout faire pour prévenir les conflits. Malheureusement, l'égoïsme pousse à agir de manière interventionniste plutôt qu'à promouvoir la coexistence pacifique grâce à des efforts de développement durable. Il ne suffit pas d'apporter une contribution financière à la protection des populations civiles en situation de détresse. La solidarité nécessite également qu'on plaide leur cause. Au DFAE, nous étudions une stratégie de protection des populations civiles dans les conflits armés afin de soulager leurs souffrances. Vous aussi, Mesdames et Messieurs, participez, par votre engagement, à la protection des victimes.

J'espère beaucoup que le *Forum Suisse humanitaire* continuera de défendre les victimes des conflits armés. La manifestation d'aujourd'hui constitue un pas dans cette direction. •

(Traduction *Horizons et débats*)

«Tenir compte des besoins des hommes et de l'environnement»

gl. Lors du congrès national du Parti écologiste démocratique (ÖDP) tenu à Veitshochheim près de Würzburg, le chef du parti, *Klaus Buchner,* a demandé une réorientation vers une économie sociale de marché et le retour à l'exigence pacifiste de la Loi fondamentale ainsi qu'une reconversion de l'économie vers des énergies renouvelables.

Plainte contre la clause militaire du Traité européen

Le chef du parti a annoncé aux 150 délégués, venus de toute l'Allemagne, que l'ÖDP allait porter plainte devant la Cour constitutionnelle contre le Traité de Lisbonne. Celui-ci élimine des acquis démocratiques fondamentaux et pourrait entraîner l'Allemagne dans des guerres, par exemple pour le pétrole. La Loi fondamentale garantissait les droits démocratiques et les droits de l'homme. Mais après la ratification du Traité de Lisbonne, aucun Parlement national ni le Parlement européen ne pourra décider de la paix ou de la guerre parce que le Traité envisage des interventions militaires «au service des intérêts de l'UE». Or l'Allemagne ne devrait plus jamais s'engager dans une guerre, même pas au nom de l'UE ni par fidélité aveugle envers les USA.

Une économie de marché écologique et sociale au lieu d'une remise en cause des acquis sociaux

La situation sociale de l'Allemagne changera fondamentalement dans les années à venir, pas seulement à cause de la fin du pétrole bon marché, du changement climatique et du gaspillage. Selon Klaus Buchner, l'économie sociale de marché est gravement menacée: «Nous sommes en train d'accorder une plus grande importance aux intérêts des actionnaires qu'aux besoins de nos concitoyens les plus démunis. Autrefois, on disait qu'on pouvait reconnaître l'état d'une société à son attitude envers les malades et les plus démunis. Nous sommes sur une voie qui laisse craindre le pire.» Mondialement, déjà à l'heure actuelle, plus de 850 millions d'hommes souffrent de la famine; toutes les 3 secondes, un enfant meurt de faim. Même en Allemagne, de plus en plus de personnes ne peuvent plus payer leur facture d'électricité; en 2007, l'électricité et le gaz ont été coupés à 800 000 personnes.

Klaus Buchner rappelle une phrase de Gandhi: «La terre peut subvenir aux besoins de chacun, mais pas à la voracité de tout le monde.» Nous ne voulons pas d'une économie néolibérale dont le principe dominant est le bénéfice à court terme des actionnaires. Nous avons besoin d'une économie de marché sociale et écologique. Elle doit tenir compte des besoins des hommes et de l'environnement. •

France

OTAN – Afghanistan: Ni guerre – ni alliance militaire

De nombreuses organisations et des particuliers français viennent de signer un appel urgent exigeant du président de la République qu'il renonce à l'envoi de troupes de renforts en Afghanistan et à la réintégration de la France dans le haut commandement militaire de l'OTAN.

Paix – liberté – démocratie

Les annonces faites par le président de la République d'envoyer de nouvelles troupes en Afghanistan et de réintégrer le commandement militaire de l'OTAN sont extrêmement inquiétantes.

Le bilan de la présence militaire en Afghanistan décidée par le Conseil de sécurité en 2001 et assumée aujourd'hui par l'OTAN est dramatique: le pays s'enfonce dans le bourbier de la guerre, de la corruption, de la misère. Le terrorisme s'est développé. Il manque toujours près de la moitié des aides internationales promises, soit 10 milliards de dollars, tandis que d'énormes moyens sont dilapidés dans la guerre et la destruction. L'usage de la force est un échec. Il est temps de mettre en œuvre une solution politique internationale, qui donne la priorité à l'aide d'urgence, à la reconstruction et aux droits du peuple afghan. Un retrait rapide des troupes de l'OTAN s'impose.

Au-delà des victimes dont on peut craindre qu'elles seront plus nombreuses, la décision d'envoyer des renforts est le signe d'un alignement inacceptable sur la politique des Etats-Unis. La volonté de réintégrer le commandement militaire de l'OTAN va dans le même sens.

La France ne doit pas endosser la vision manichéenne de «la guerre des civilisations» qui domine à l'OTAN et ainsi renoncer à faire prévaloir une politique indépendante, pour la primauté du droit international et contre la guerre. Elle risque d'entraîner toute l'Union européenne à ne devenir qu'un simple «pilier européen» de l'OTAN, source de nouvelles dépenses militaires au détriment des immenses besoins sociaux.

Nous ne voulons pas d'une France et d'une Union européenne gendarmes du monde. Nous voulons une France et une Europe libres et indépendantes, développant avec tous les pays des coopérations en faveur de la paix, du développement durable et des droits de l'homme.

Nous exigeons que le président de la République renonce à l'envoi de renforts en Afghanistan et à la réintégration de la France dans le haut commandement militaire de l'OTAN. •

Source: *www.acdn.net*, 1/5/08

Toutes les recherches et prises de position critiques à propos des armes à l'uranium sont négligées

Le gouvernement allemand se révèle être un lobby des armes à l'uranium

km. Le 23 avril, *Gernot Erler,* ministre adjoint aux Affaires étrangères, a fait parvenir au président du Bundestag la réponse à une question du groupe parlementaire *Die Linke* au sujet du stockage et de l'utilisation des munitions à l'uranium ainsi que de leur impact sur la population (Document du Bundestag 16/8735 du 7/4/08). La réponse du gouvernement est extrêmement perfide et nécessite une réplique soigneusement élaborée.

Il convient ici d'attirer l'attention sur le fait que le gouvernement ne cesse de rejeter toutes les recherches et prises de position critiques au sujet des armes à l'uranium au prétexte que ce ne seraient que des «bavardages de journalistes». Il ne les prend pas au sérieux.

Horizons et débats a publié au cours des deux dernières années et demie un nombre important d'articles évoquant les graves dangers que les armes à l'uranium représentent pour l'homme et l'environnement. Cette documentation comporte environ 500 pages pour les années 2006 et 2007. Vous y trouverez des textes fondamentaux de chercheurs et de praticiens tels que *Siegwart-Horst Günther, Doug Rokke, Asaf Durakovic, Rosalie Bertell, Doug Westermann, Tedd Weyman, Inge Schmitz-Feuerhake, Frieder Wagner* et d'autres encore. Quiconque souhaite approfondir la question y trouvera un ensemble unique de sources.

Notre journal est inspiré par la volonté de contribuer à ce que l'usage des armes à l'uranium soit interdit et que les autorités politiques et militaires cessent de taire ou de minimiser les dangers de manière irresponsable. Nous maintiendrons le cap. Il faut rendre possible une information large, approfondie et honnête.

Moyennant une contribution financière, vous pourrez obtenir ce dossier auprès de la rédaction *d'Horizons et débats.*

«Iraq es una espina en la conciencia de la comunidad internacional»

Interviú con Hans-Christof von Sponeck, Coordinador de la ONU para Iraq 1998–2000

Desde hace unos días, Tariq Aziz – ex ministro del exterior de Iraq – está frente a un tribunal, después de haber estado cinco años en prisión, gravemente enfermo y sin acusación.

Hans-C. von Sponeck, coordinador de la ONU para Iraq entre 1998 y 2000, y su antecesor Dennis Halliday, se han expresado al respecto en varias oportunidades: últimamente en una carta al ex ministro del exterior James Baker (ver encuadro) quien dirigió las negociaciones en Ginebra antes de la primera guerra del Golfo. La carta quedó dos meses sin contestación y finalmente fue liquidada verbalmente: él no haría absolutamente nada al respecto …

Horizons et débats: Tariq Aziz está desde hace unos días frente a un tribunal, y se dice que podría ser condenado a muerte. ¿Cómo estima Usted ese juicio?
Hans-C. von Sponeck: El recuerdo de otros juicios, por ejemplo a *Saddam Hussein* o a *Barsan al Tikriti,* su hermanastro, indica claramente que la justicia actual en Iraq no es una verdadera justicia, a través de la cual es posible juzgar con transparencia y exactitud, si el acusado es realmente culpable, y por lo tanto acusable. Un agravante más es el hecho que el juez que presidió al comienzo el juicio a Saddam Hussein, es ahora el mismo juez para *Tariq Aziz.* Es decir, da la impresión como si se quisiera crear un marco legal para concertar una venganza, de manera tal, que los iraquíes y la comunidad internacional tengan la sensación que aquí se siguen normas jurídicas normales. Es decir, desde el punto de vista de la legalidad, este proceso toma mal cariz.

Usted intervino varias veces en favor de Tariq Aziz, ¿por qué motivo?
Al igual que mi predecesor *Denis Halliday,* he abogado repetidamente para que todos los que estén frente a un tribunal en Iraq sean tratados con corrección jurídica. Es una violación del derecho internacional, el hecho que personas estén detrás de rejas durante años – algunos aislados como el caso de Tariq Aziz – y, sin acusación, esperan a ser juzgados.

Mi predecesor y yo nos hemos ocupado de Tariq Aziz por razones humanas. No es que hayamos dicho simplemente que lo dejen libre, sino que esa persona es diabética, está enferma y la acusación no es clara. Por esta razón, se lo debería dejar entre tanto con su familia, y que esté lógicamente a disposición cuando se le inicie juicio. Pero hasta entonces, se le debe permitir lo que a cada uno le corresponde: un tratamiento médico para alguien que está enfermo. Ese fue el motivo – y no que la ley quede sin vigencia para él. Si ha cometido un delito, ahora tiene que asumir responsabilidad y ser obligado a rendir cuentas. Para nosotros, se trataba puramente de motivos humanitarios: dejarlo libre hasta que el tribunal haga una acusación formal; entonces que se decida si es culpable de algo, por lo cual deberá seguir en prisión, además de todos los años que estuvo detenido. Habría que recordar, que él fue una de las 55 personas más buscadas en el año 2003 – según ese dubioso juego de cartas que publicaron los norteamericanos, y que él es uno de los pocos que se puso a disposición por cuenta propia.

¿Por qué aún hoy Iraq no tiene un sistema jurídico propio?
Porque en Iraq nada funciona de acuerdo a los criterios normales: las elecciones no fueron elecciones normales, la reconstrucción no es normal, la invasión fue contraria al derecho internacional como también la ocupación. No hay una situación de normalidad, y ésto es aplicable al parlamento, al gobierno y la justicia. Ninguna institución, sea de la educación, salud, electricidad, o cualquier otro ámbito de la vida diaria es normal en Iraq. Y entre ellas está también la jurisdicción.

En colaboración con otras personas Usted presentó un plan de paz para Iraq. ¿Qué resonancia tuvo?
Primero debo aclarar que no se trata aún de un plan integral ya existente; por el momento, son elementos importantes para un plan de paz, no sólo en Iraq sino también con Iraq: es decir paz entre los iraquíes y paz entre Iraq y la comunidad internacional. En la organización sueca *Transnational Foundation for Peace,* a la cual también pertenezco, habíamos comenzado en el mes de agosto pasado a reflexionar sobre planteos para la pacificación. Parte de esos pensamientos han sido publicados también en *Horizons et débats.* Hasta ahora es todo muy limitado, ya que primero, a través de la discusión, queremos lograr más claridad sobre un planteo tan difícil en un tiempo tan inestable e inhumano en Iraq. La espera de una resonancia va a ser mayor ahora, porque entre tanto hemos avanzado algo. Hemos tomado contacto con personas que también se esfuerzan por un planteo de pacificación entre los que se cuentan: *Dennis Kuchinich* – del congreso norteamericano candidato a presidente – el ex senador *George McGovern* y un colega suyo *William Polk.* También se oyen otras opiniones, pero opiniones que preferimos no escuchar.

Se han hecho propuestas, según las cuales, la paz puede establecerse recién cuando el país sea divido en tres partes. Un ejemplo de este tipo de consideraciones, proviene del embajador *Peter Galbraith* y del presidente del Consejo para Asuntos Exteriores en el senado norteamericano, *Joe Biden.* Es decir, hay una amplia paleta de posiciones y está bien que ahora se haya comenzado a sortearlas. Además, no debemos olvidar que nosotros no sólo tenemos responsabilidad política por lo que se le hizo a Iraq en el pasado, sino que al mismo tiempo, tenemos que mirar hacia el futuro y procurar dar un aporte a la discusión sobre las necesidades más urgentes. Para el plan de diez puntos de la organización sueca, es importante aclarar la transgresión increíble que cometieron los gobiernos, y que los gobiernos por sí solos no pueden reparar. Es decir, la población civil debe contribuir por su cuenta, debe hacerse partícipe.

El próximo paso consistirá en encuentros en un pequeño grupo de participantes de opiniones similares, en Europa, en EE.UU. o en otros lugares; esperamos que entre mayo y fin de este año nos hayamos encontrado varias veces en ese grupo, y que hayamos avanzado con el plan, extrayendo elementos de los distintos planteos, que a todos nos parezcan valiosos, para integrarlos en consideraciones nuevas. Si ésto lo logramos en noviembre, entonces podremos informar ampliamente a la opinión pública. La gran esperanza es que se reavive la discusión en el dominio público sobre la responsabilidad que tiene la sociedad internacional, sobre todo la de occidente, por un futuro mejor en Iraq. Ésto por un lado, por el otro, que se estimule a los gobiernos – por ejemplo al gobierno sueco – a tender la mano a cada miembro de la sociedad civil que se comprometa con estas cuestiones. Suecia por el hecho que tuvo la iniciativa de una conferencia sobre Iraq en 2008. Pero, similar a la conferencia de Annapolis de 2007 sobre Palestina, éste no es un buen planteo, porque nuevamente se trata de negociar la paz a nivel de gobiernos, y ésto no será suficiente. De mayor importancia es el intento de un pequeño círculo de personas de occidente, entre ellos *David Malone* de la *International Crisis Group* quien hizo venir a un encuentro en Helsinki a un grupo de iraquíes de todas las religiones y etnias de Iraq. Ésto es un buen comienzo y seguiremos este proceso con interés.

Vamos a ver si con nuestro pequeño grupo podemos establecer conecciones. De ninguna manera se trata aquí de competir. Se trata de que todos aquellos que son honrados y de buena voluntad puedan aportar algo, se unifiquen para exigir de los gobiernos que intercedan en forma masiva para poner un fin a esta increíble catástrofe.

Según declaraciones de cuáqueros – tengo un documento que traje de EE.UU. – el monto de los costos diarios de la maquinaria bélica de EE.UU., llega entre tanto a 720 millones de dólares; lo que sería más de 20 mil millones de dólares por mes. Hay que ver las relaciones: el secretario general de la FAO – la organización agrícola de las Naciones Unidas – dijo el 1 de mayo en televisión: El mundo está en una crisis de hambre, necesitamos de inmediato 460 millones de dólares para proveer los alimentos que se necesitan de urgencia. Ésto es – casi inconcebible – menos que los costos de un día de ocupación norteamericana en Iraq – con 720 millones de dólares. Esto muestra que la generosidad de la comunidad internacional no depende del dinero. Pero no se trata, y ésto lo quiero acentuar especialmente, de traer el argumento del dinero; ésto es sólo una referencia a la enormidad de los costos para una inversión equivocada en Iraq. Ese dinero podría utilizarse para financiar muchas cosas esenciales, para la reconstrucción nacional y para la paz.

¿Cómo puede contribuir la población civil a esos esfuerzos para lograr la paz en Iraq?
El desafío es realmente enorme y cada uno debe sentirse aludido. Se trata de demostrar lo que se puede hacer paralelamente a los esfuerzos de paz en Europa, individualmente o dentro de un grupo, como aporte de la sociedad civil para la recuperación de la confianza y la normalidad en Iraq. Recuerdo la grandiosa iniciativa de *Horizons et débats* con el lema: en cada escuela un niño iraquí, en cada hospital un paciente iraquí. No debemos entregarnos, todos tenemos una parte de culpa – directa o indirecta; debemos cumplir con esa deuda poniendo acentos y comprometiéndonos personalmente, cada uno en particular, cada grupo, cada gobierno; todos los que han tenido la suerte de sensibilizarse por Iraq deben, sobre todo, aportar algo personal.

El gran debate debe comenzar; debe ser atractivo – también para los medios debe ser de interés el pugnar por la paz en Iraq. Los responsables de la programación deben estar decididos a informar con más profundidad cuando se trata de todo un pueblo, de

Tariq Aziz (foto reuters)

25 millones de iraquíes desesperados. Para todos es un desafío: tenemos que activar a los medios para que salgan de su letargia y no digan, ah! de nuevo el Iraq.

Detrás de Iraq hay tanto más con relación a la vida pacífica en el mundo. Iraq es una espina en la conciencia de la comunidad internacional. Si esa espina se la opera para extraerla se verá en el análisis cuántos otras espinas hay todavía en el cuerpo de nuestro mundo. Es importante que pensemos en una estrategia para sacudir a los medios; tienen que repensar cuál es la función de su trabajo profesional. Incluso en los medios que son dependientes política y económicamente debe aplicarse esa estrategia de sacudimiento.

Al ciudadano en particular le queda por lo menos la decisión de boicotear los medios que presentan las grandes crisis de nuestro tiempo sólo con la superficialidad del sensacionalismo, siendo desleales a su misión de informar objetiva y profundamente.

Muchas gracias por este interviú. •

Carta al Secretario de Estado

Estimado Sr. Baker:
Es un rasgo propio de la personalidad de *Tariq Aziz,* el antiguo representante del primer ministro, el que se haya puesto a disposición de las autoridades norteamericanas en Iraq en abril de 2003, en lugar de escapar del país.

Como ex *Coordinadores de la ONU de cuestiones humanitarias en Iraq,* tuvimos mucho contacto con Tariq Aziz. A través de nuestro trabajo pudimos apreciarlo como un hombre que cumple con su palabra, y como un fundado nacionalista iraquí. Él trabajó ampliamente con las Naciones Unidas cuando estaba convencido que podía mejorar el destino humanitario del pueblo iraquí. También podemos dar testimonio que representó a Iraq competentemente, cuando en 2002/2003 al tratarse la iniciativa internacional para impedir los hechos de marzo de 2003, la que fue apoyada por el canciller alemán *Schröder* y el presidente *Chirac.*

Usted mismo tuvo un trato intenso con Tariq Aziz a altos niveles de contactos entre los gobiernos de EE.UU. e Iraq. El mundo no va a olvidar su encuentro decisivo con Tariq Aziz en Ginebra en enero de 1991. Usted sabe mejor que cualquier otro político dirigente de occidente, quién es Tariq Aziz, y cuál era su compromiso como personalidad dirigente del Iraq.

Hoy nos dirigimos a Usted con un nuevo intento para que influya en la liberación de Tariq Aziz. Son ya cinco años que Tariq Aziz está encarcelado en Bagdad sin una acusación. Estamos en contacto con su familia y sabemos que su estado de salud ha empeorado a causa de los años en prisión. Existe el peligro que muera por el estado delicado de su corazón; un ataque de apoplegía y diabetis son una realidad, y los problemas de salud siguen en aumento.

Anteriormente, en otras dos oportunidades en los años 2005 y 2007, expresamos nuestra preocupación y pedimos su liberación por razones humanitarias. Todo ésto no llevó a nada. No pedimos el desistir de la justicia, sino sólo un juicio correcto. Este principio debería tener vigencia para todos los que estén en relación con el problema Iraq antes y despues de 2003. Para Tariq Aziz ésto significaría que se ponga fin a su arresto y se le conceda la atención médica necesaria mientras dure el juicio.

Le pedimos a Usted, como estadista y personalidad respetada internacionalmente que conoció personalmente a Tariq Aziz, de ejercer su influencia en el gobierno actual de los EE.UU.; darle a Tariq Aziz esa posibilidad y ponerlo en libertad bajo la protección de su familia.

Con respetuosos saludos y mejores deseos

Denis J. Halliday
Coordinador de la ONU para cuestiones humanitarias en Iraq (1997–98)

Hans C. von Sponeck
Coordinador de la ONU para cuestiones humanitarias en Iraq (1998–2000)

«Grand-père, pourquoi les paysans s'opposent-ils au libre-échange?»

Dialogue entre un grand-père et sa petite-fille

par Werner Wüthrich, Zurich

Nicole: Grand-père, le paysan de l'Erlenhof pense abandonner son domaine. Il dit que l'accord de libre-échange avec l'Union européenne menace ses moyens d'existence.
Grand-père: Oui, la conseillère fédérale *Doris Leuthard,* cheffe du département de l'Economie publique, vient d'annoncer qu'elle veut conclure un accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agricole. Les négociations commenceront prochainement.

Est-ce que c'est si grave? Libre-échange, ça sonne pourtant bien. Chacun produit ce qu'il sait le mieux produire et ensuite, il le vend aux autres. Ces derniers font la même chose et tout le monde en profite. Où est le mal?
C'est que ça ne marche pas toujours. Notre pays en particulier a une grande expérience du libre-échange. Nous avons été des pionniers et aujourd'hui, nous sommes des experts en la matière. En histoire, vous avez étudié l'ancienne Confédération. Il y a 700 ans, nos ancêtres ont conclu une alliance pour pouvoir vivre libres, sans dépendre d'un seigneur féodal. Ils ont chassé les nobles et ont acquis de haute lutte leur indépendance dans beaucoup de batailles sanglantes. Ils sont ainsi devenus en Europe une puissance militaire importante et redoutée qui commençait même à conquérir des territoires.

En 1515, lors de la bataille de Marignan, en Italie, les Confédérés ont subi pour la première fois une terrible défaite contre le roi de France François Ier. Cela a provoqué un changement de politique. Heureusement. Après 1515, la Suisse n'a plus jamais mené de guerre en dehors de ses frontières. François Ier était très intelligent: Il s'est gardé d'humilier les Confédérés dans le traité de paix. Tout au contraire, il leur a offert un accord de libre-échange. C'était une invitation à faire du commerce avec la France. Les frontières ne devaient pas être un obstacle. L'ancienne Confédération a répondu à l'invitation et depuis elle n'a plus fait que du commerce avec l'étranger. Certes, l'accord de libre-échange avec la France stipulait entre autres que la Suisse devait mettre, contre rémunération, des mercenaires à la disposition des rois de France. Autrement dit, nous exportions des mercenaires. Cela aussi appartenait au libre-échange. Même le pape s'est offert une Garde suisse à l'époque. Elle existe toujours.

Combien de temps cela a-t-il duré avec la France?
Presque 300 ans. Déjà en ce temps-là, des secteurs économiques importants, comme l'industrie horlogère qui fait la réputation de la Suisse aujourd'hui encore, ont commencé à se développer. A l'époque déjà, on exportait des montres.

Qu'est-ce qui s'est passé avec l'agriculture?
L'accord de libre-échange avec la France a changé le visage de la Suisse. Pas seulement celui des villes, mais aussi celui des régions rurales. Dans beaucoup de villages, le droit successoral agricole stipulait que la ferme devait être transmise par indivis au fils aîné ou au cadet. Ses frères et sœurs devaient trouver une autre activité. Ainsi le peuple de paysans et de bergers est devenu de plus en plus un peuple d'artisans habiles et pleins d'initiative, d'ouvriers qualifiés et de fabricants, c'est-à-dire d'entrepreneurs qui importaient des matières premières et produisaient des marchandises pour l'exportation. Si tu traverses la Suisse à bicyclette, tu verras dans beaucoup d'endroits d'anciens bâtiments d'usine. Avant la Révolution française déjà, la Suisse, pays sans accès à la mer et sans matières premières, était le pays le plus industrialisé du continent européen. C'est pourquoi il est étrange que l'on demande aux paysans de devenir des entrepreneurs. Ils l'ont toujours été.

C'est passionnant … et ensuite?
Pendant le XIXe siècle, les entrepreneurs suisses restèrent des pionniers du libre-échange. Un professeur français de l'époque a écrit qu'aucun pays du monde n'avait,

Des questions que chaque pays se pose: Quelle agriculture voulons-nous? Dans quelle mesure voulons-nous dépendre de l'étranger en matière d'approvisionnement alimentaire? Comment pouvons-nous soutenir et protéger nos paysans? (photo mv)

comparé à sa taille, des relations commerciales aussi étendues que la Suisse. Les Glaronnais vendaient par exemple leurs textiles en Afrique et en Chine. Aujourd'hui, c'est l'inverse: nous portons des vêtements qui viennent de Chine. A l'époque, il n'y avait pas non plus de protection à la frontière pour les produits agricoles, jusqu'à ce que se produise un événement crucial: En 1881 a été inauguré le tunnel du Gothard et de grandes quantités de céréales russes et américaines bon marché sont arrivées en Suisse, transitant par le port méditerranéen de Gênes. Beaucoup de paysans céréaliers n'arrivaient plus à couvrir leurs frais et se mirent à produire du lait et de la viande. Cela s'est passé très rapidement. La Suisse est devenue «verte», beaucoup de terres arables ont été transformées en pâturages. Ainsi la Suisse est devenue dépendante de l'étranger. Pendant la Première Guerre mondiale et les années suivantes, cela a eu des effets très négatifs, car les importations n'étaient pas garanties. Aussi la population suisse a-t-elle commencé à réfléchir: «Quelle agriculture voulons-nous? Dans quelle mesure voulons-nous être dépendants de l'étranger dans le domaine des produits alimentaires? Comment pouvons-nous aider et protéger nos paysans?» Ces questions furent à l'origine de la politique agricole que nous connaissons aujourd'hui. Pendant la Seconde Guerre mondiale, cette politique s'est avérée salutaire. Sans les paysans et avant tout sans la politique agricole, nos grands-parents et arrière-grands-parents auraient souffert de la faim. Si tu veux, je t'en parlerai une autre fois.

Volontiers. Je ne connais rien de tout cela.
Tu vois, Nicole, le libre-échange a sans doute des avantages. Le développement économique de la Suisse en est la preuve. Mais ce n'est pas une loi naturelle incontournable devant laquelle on est impuissant, comme devant le temps qu'il fait. Nous pouvons réfléchir à l'agriculture que nous voulons, nous demander dans quelle mesure nous voulons être dépendants de l'étranger pour nos produits alimentaires et quelle est la meilleure réglementation possible. On se posait ces questions il y a 100 ans, on se les pose aujourd'hui et on se les posera demain. L'Etat a le devoir de soutenir et de protéger les paysans et de veiller à l'approvisionnement alimentaire, ce que nous voulons également. Les consommateurs aussi peuvent contribuer à soutenir les paysans.

Pourquoi veut-on instaurer le libre-échange dans le domaine de l'agriculture aujourd'hui bien qu'il ne se soit pas avéré efficace?
Cela dépend d'accords internationaux et des politiques qui ont soutenu ces accords. Cela me fait penser à deux d'entre eux, les conseillers fédéraux *Hans Schaffner* (PRD) et *Josef Deiss* (PDC).

Hans Schaffner fut un des pères du miracle économique des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Il était responsable du libre-échange. Aujourd'hui on le surnommerait «Monsieur Libre-échange». Il a joué un rôle primordial dans la création de l'AELE (Association européenne de libre-échange) et dans l'élaboration de l'accord de libre-échange avec la CE de 1971, qui conserve une grande importance. Il a mené les négociations qui ont abouti à l'adhésion de la Suisse au GATT. Cette organisation multinationale s'était fixé pour objectif de réduire progressivement les obstacles économiques et les droits de douane au niveau mondial. Hans Schaffner a mené toutes ces négociations de manière à ce que l'agriculture n'en souffre pas et qu'elle laisse à la Suisse la possibilité de mener une politique agricole autonome. «Pas sans les paysans» était sa devise. Il a convaincu ses partenaires et a atteint ses objectifs au sein de l'AELE, du GATT et de la Communauté européenne. Son succès auprès du GATT fut surprenant. Il a réussi à imposer une réserve en faveur des paysans. Cette politique n'a pas nui à la Suisse, tout au contraire. Elle a surtout renforcé le sentiment que nous sommes solidaires des paysans et que nous sommes tous dans le même bateau.

N'avons-nous plus de politiciens comme Hans Schaffner, qui défendent notre agriculture et notre approvisionnement alimentaire?
Depuis 1995, nous avons l'OMC. Elle veut supprimer tous les obstacles économiques et droits de douane et intégrer les produits agricoles dans le libre-échange. En cela, elle fait marche arrière.

Pourquoi a-t-on fait cela?
L'agriculture s'est transformée. Dans certaines régions du monde, on ne trouve plus guère de fermes. On produit et fait du commerce de manière industrielle, comme le fait une usine. C'est devenu un très gros marché. Les produits agricoles sont négociés en Bourse. On spécule comme sur les titres et la monnaie.

Qu'est-ce que ça signifie pour la Suisse?
L'attitude envers l'agriculture a changé. *Economiesuisse,* l'association économique la plus importante de Suisse, est aujourd'hui d'avis que les intérêts de l'agriculture ne peuvent être défendus auprès de l'OMC que dans la mesure où les intérêts du reste de l'économie ne sont pas touchés.

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que les paysans nuisent à l'économie?
Economiesuisse pense ceci: Si nous ouvrons entièrement nos frontières aux produits agricoles, par exemple aux légumes ou aux céréales, notre économie d'exportation pourra, en contrepartie, encore mieux vendre ses produits sur les marchés étrangers et l'UBS pourra encore plus facilement ouvrir une nouvelle succursale à Pékin, par exemple.

C'est curieux: qu'est-ce que nos paysans ont à voir avec une succursale de l'UBS à Pékin? On nous a appris à l'école qu'on ne pouvait pas mélanger les torchons et les serviettes. Et l'UBS devrait d'abord balayer devant sa porte avant d'ouvrir de nouvelles succursales. Qu'en dirait Hans Schaffner?
Tu as raison. Il est vraiment étrange que nos hommes politiques soutiennent aux dépens des paysans des entreprises multinationales qui ont déjà facilement accès aux marchés et qui gagnent chaque année plusieurs milliards. Depuis 2001, on négocie au sein de l'OMC, dans le cadre du Cycle de Doha. On veut également conclure dans le secteur de l'agriculture un grand accord sur le libre-échange valant pratiquement pour le monde entier. Il devrait aussi apporter des avantages à notre économie d'exportation. Mais ces négociations n'ont pas abouti jusqu'à présent. La Conférence des ministres qui était prévue pour décembre 2007 a été annulée.

Pourquoi?
Le concept ne fonctionne pas. Les raisons en sont simples: Chaque pays a sa propre agriculture et sa propre politique agricole qui diffèrent tout autant que les pays eux-mêmes. Les diverses agricultures ne sont pas comparables et on ne peut pas s'en servir pour compenser autre chose. Dans ce domaine, l'uniformisation est absurde. On savait cela au GATT; c'est pourquoi on a qualifié les produits agricoles de «produits sensibles» et on ne les a pas intégrés dans le libre-échange, à la différence des produits industriels et des services. Hans Schaffner a contribué à ce que ce point de vue soit accepté peu à peu au sein du GATT. Malheureusement, ce progrès a été oublié. Peut-être aussi parce que nous n'avons plus de personnalités comme lui au Conseil fédéral.

Tout à l'heure, tu as mentionné le conseiller fédéral Josef Deiss. Quel rôle a-t-il joué?
Le conseiller fédéral Deiss a conduit pour la Suisse les négociations du Cycle de Doha jusqu'à sa démission en 2006. Il a soutenu le nouveau concept de l'OMC, qui intègre l'agriculture dans le libre-échange. Il s'opposait ainsi avec Hans Schaffner, qui avait résolument combattu cette idée au sein du GATT. L'agriculture doit être transformée, a déclaré Josef Deiss aux paysans suisses. Vous devez vous préparer à l'ouverture des frontières. Il n'a jamais cessé d'annoncer le succès imminent du Cycle de Doha. L'accord va être signé sous peu, a-t-il déclaré maintes fois à la télévision.

Qu'est-ce qui s'est passé alors?
Sous cette pression, l'agriculture suisse a été transformée pendant des années. Ceux qui n'arrivaient pas à s'adapter à la nouvelle politique ont abandonné. A peu près un tiers des paysans ont abandonné jusqu'à présent. Le taux d'autosuffisance du pays est tombé en dessous de 55%. Il est environ au même niveau qu'avant la Première Guerre mondiale. Le négociateur pour la Suisse à l'OMC, l'ambassadeur *Luzius Wasescha,* a précisé un jour à quoi on pourrait aboutir: le nombre de paysans pourrait passer de 60 000 aujourd'hui à 25 000. Il y a 15 ans, ils étaient encore 100 000.

Aujourd'hui, il faut se poser la question de savoir si le Conseil fédéral se laisse guider par un fantôme. Transformons-nous notre agriculture à cause d'un traité de libre-échange qui n'existe pas encore et qui ne va probablement jamais exister? Nos enfants vont-ils nous pardonner cela plus tard?

Suite page 7

L'Etat, garant des spéculateurs

par Eberhard Hamer, Hanovre

Ces dernières semaines, les banques centrales ont préservé la liquidité des établissements financiers en mettant à leur disposition des centaines de milliards d'USD. La semaine dernière, le gouvernement des Etats-Unis a fourni à lui seul plus de USD 200 milliards par l'intermédiaire des établissements hypothécaires semi-publics *Fannie Mae* et *Freddie Mac,* chargés de reprendre des crédits douteux à la construction octroyés par des banques régionales et des bailleurs de fonds. Grâce à la garantie de ces deux établissements semi-publics, les crédits peuvent être transmis à une valeur supérieure et être utilisés pour d'autres financements. Les autorités de surveillance espèrent que les deux établissements achèteront, stabiliseront ou garantiront des crédits à la construction pour un montant de quelque USD 2000 milliards.

Ainsi, les Etats-Unis aussi émettent un signal clair selon lequel il incombe à l'Etat d'intervenir lors de spéculations bancaires malheureuses, de compenser aux frais du citoyen contribuable les pertes bancaires les plus fortes de ces 40 dernières années.

Jusqu'à maintenant, toutes les banques du monde occidental ont constamment insisté, en période d'expansion, pour être soumises aussi peu que possible à l'influence de l'Etat et ont refusé toute intervention de celui-ci. Aussi longtemps que la spéculation a connu le succès, les gains leur sont échus complètement, voire francs d'impôts. Ainsi, une bulle de spéculation reflétant des bénéfices apparents considérables s'est développée dans le monde entier, dont les spéculateurs ont profité et par laquelle l'ensemble du système financier mondial a été pratiquement miné.

Depuis que cette bulle commence à éclater – sur le marché hypothécaire tout d'abord – les spéculateurs sans limites et les banques spéculatrices devraient payer la casse, donc s'effondrer. Cela perturberait non seulement le marché financier, mais aussi – par l'effondrement de ce marché – l'économie réelle.

Les dirigeants des banques espèrent toujours éviter cette conséquence.

Dans sa tentative de surmonter la crise, le *Système fédéral de réserve* a fait à peu près tout faux ce qu'il pouvait faire faux. Il n'a pas laissé agir les premières pénuries de liquidités, mais a prolongé uniquement la spéculation en abaissant les taux d'intérêt et accroissant la liquidité. La bulle devait non pas éclater, elle devait perdre un peu d'air. Or cela ne permet pas de résoudre le problème. Ces 30 dernières années, le volume financier s'est multiplié par 40, alors que celui des biens n'a que quadruplé. La différence devra être résorbée tôt ou tard. La correction ne peut pas être évitée. La correction générale de la seconde grande crise économique mondiale a commencé depuis longtemps. La seule question qui subsiste est de savoir si nous l'exécutons rapidement ou si nous la laissons s'effectuer graduellement. Ce second terme n'est certes pas meilleur, mais les banquiers spéculateurs et leurs acolytes politiques pensent pouvoir encore se sauver.

Le système financier américain tombe en loques. La FED est une banque privée qui appartient aux deux plus grands groupes financiers, *Rotschild* et *Rockefeller*. Les deux groupes ont utilisé cette mine d'or pour faire main basse sur les matières premières mondiales, acquérir des participations ou procéder à des fusions dans des groupes mondiaux, financer les guerres néfastes menées par les Etats-Unis ainsi que les déficits budgétaires de ceux-ci; ils ont ainsi formé, intentionnellement ou par négligence, la grande bulle financière qu'il convient maintenant de corriger.

La *Banque centrale européenne*, la *Banque du Japon* et la *Banque d'Angleterre* sont aussi responsables du malaise actuel, car elles ont freiné la chute nécessaire du dollar en utilisant leurs propres monnaies et en dilapidant ainsi l'argent du contribuable. Les citoyens d'Europe et du Japon sont également les victimes du fait que leurs banques centrales ont fermé les yeux sur la crise et ont aidé les Américains en cédant à leurs pressions. Or ce soutien ne sert qu'à différer la chute. Les fonds affectés à ce report sont donc perdus, pratiquement dilapidés.

Jusqu'à maintenant, toutes les tentatives du *Système fédéral de réserve* et des autres banques centrales n'ont pas pu empêcher la crise. Elles n'y parviendront pas non plus à l'avenir, car la correction est nécessaire et inévitable. On peut seulement différer un krach subit et le remplacer par une chute un peu plus longue.

Entre-temps, les politiciens et les banquiers s'efforcent encore de jeter de la poudre aux yeux des citoyens et de taire la crise. Celui qui se fie à ces faux témoins subira de plus gros dommages que s'il avait agi de manière conséquente.

La crise a éclaté. Elle s'accentuera encore. Nous devons la considérer comme telle et en tirer les conséquences.

Il y a cinq ans déjà, l'auteur de cet article et des experts de l'*Institut des classes moyennes de Basse-Saxe* ont non seulement décrit, dans l'ouvrage «Was tun, wenn die Krise kommt?», les conséquences de la crise, mais aussi ce que nous pouvons faire pour être moins affectés que les autres. C'est de quoi il s'agit maintenant. Celui qui prend la crise au sérieux et effectue les mesures nécessaires s'en sortira mieux que ceux qui la laissent venir et s'effondreront avec elle. •

(Traduction *Horizons et débats*)

«Grand-père, pourquoi les paysans …»
suite de la page 6

Est-ce qu'un fantôme est quelque chose comme le monstre du Loch Ness en Ecosse?
Oui, exactement. Seulement le monstre du Loch Ness est quelque chose d'amusant qui ne fait de mal à personne. Au contraire, le tourisme en profite. L'accord de l'OMC, dont on dit qu'il est imminent mais qui ne vient pas, nuit à nos paysans et à notre pays.

Sur un deuxième point, Josef Deiss se distingue de Hans Schaffner. A peu près au moment où l'OMC a été créé, notre gouvernement a fixé comme but stratégique l'adhésion à l'UE. Deiss en était un partisan convaincu et a fait avancer cette politique. Pour Hans Schaffner, il n'en était pas question: l'indépendance et l'autonomie étaient importantes. Il en allait tout autrement de Josef Deiss. Dans son discours d'adieux, il soulignait encore qu'une adhésion à l'UE était inévitable. Il savait que cet objectif ne pouvait être atteint qu'en alignant l'agriculture suisse sur celle de l'UE. Juste avant de se retirer, il lançait l'idée d'un accord de libre-échange avec l'UE.

Hans Schaffner, par contre, savait où le libre-échange avait sa place et où il ne l'avait pas. A mes yeux, c'est lui qui était le plus lucide.

Qu'en est-il aujourd'hui?
La conseillère fédérale Doris Leuthard poursuit la politique de son prédécesseur. Elle dit qu'on est à la veille d'un accord à l'OMC. Au Cycle de Doha, elle veut pousser à un accord et baisser jusqu'à 70% les droits de douane à l'importation des produits agricoles. Elle dit que les agriculteurs doivent s'habituer à l'ouverture des frontières et elle voit des avantages insoupçonnés dans le libre-échange avec l'UE.

Oui, Doris Leuthard dit que la Suisse est un îlot de luxe et que nous payons beaucoup trop cher les produits alimentaires.
C'est faux. La Suisse est non seulement un «îlot de luxe» mais aussi un «îlot de salaires élevés». Par rapport à nos revenus, nous payons les produits alimentaires moins cher que les habitants de l'UE. Ce sont les médias qui mettent en avant les différences de prix si bien que les consommateurs s'imaginent qu'ils sont désavantagés.

Les médias disent que le libre-échange mondial des produits agricoles est moderne et orienté vers l'avenir.
Probablement parce que beaucoup de journalistes souhaitent que la Suisse entre dans l'UE. En vérité, cette politique est dépassée car elle s'est révélée inappropriée. Les observateurs de l'UE et de l'OMC qui ne sont pas aussi obstinés que Deiss et Leuthard le disent depuis longtemps. Ainsi, ces dernières semaines, les prix du riz ont explosé sur le marché mondial car il y a pénurie de cette denrée alimentaire de base. De toute façon, les produits alimentaires deviennent rares. Il y a de nombreuses années que les réserves n'avaient été aussi faibles. Cela tient à diverses causes dont nous parlerons une autre fois. Dans différents pays, il y a eu des émeutes de la faim. Au Japon, la situation est différente: les politiques ont protégé et soutenu leurs riziculteurs. Ils reçoivent un prix fixe qui leur permet de vivre et d'approvisionner le pays, comme chez nous autrefois. Aujourd'hui, le taux d'autosuffisance a baissé énormément. Près de la moitié de nos produits alimentaires vient de l'étranger.

Pourquoi les produits agricoles sont-ils meilleur marché à l'étranger?
Les réglementations de l'OMC et de l'UE ont favorisé énormément l'agriculture industrielle. Ainsi, on peut engraisser cent mille volailles dans un seul élevage. Elles ne peuvent pratiquement pas bouger et sont abattues sans avoir jamais vu la lumière du jour. Dans le sud de l'Espagne, il y a des contrées entières qui produisent des légumes sous des bâches en plastique. Des boat people africains travaillent pour 5 euros par jour et sans assurances sociales. Les légumes produits avec beaucoup de chimie arrivent sur les rayons de *Migros* et de *Coop.* Nos maraîchers de Thurgovie et du Seeland bernois ne peuvent pas tenir le coup, car ils doivent payer nos salaires et respecter nos directives. Lorsque le libre-échange avec l'UE arrivera et que l'importation des légumes ne sera plus limitée, nos champs de légumes vont être transformés en terrains de golf ou bien on construira des usines immenses comme cela a failli se passer à Galmiz. Il ne faut pas que cela se produise.

C'est grave.
En effet, l'agriculture industrielle peut produire moins cher, mais les dégâts dans le domaine de la santé, des ressources, de la nature et aussi pour la vie rurale sont énormes. En même temps on spécule sur les produits alimentaires. Les fonds spéculatifs misent sur des hausses de prix. Ils achètent même des fermes, pas pour y travailler mais pour les revendre peu après à un prix beaucoup plus élevé. D'autres spéculateurs se laissent contaminer par la fièvre boursière et font ainsi monter les prix. Les actions des multinationales agroalimentaires se négocient à des cours très élevés. Cela ne peut pas continuer ainsi. L'idée loufoque de fabriquer de l'essence avec des produits alimentaires appartient à ce chapitre. Nous en parlerons une autre fois.

Que pouvons-nous faire?
Le ministre de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne *Horst Seehofer* a bien résumé la situation ces jours derniers en déclarant à la télévision qu'une renaissance de l'agriculture paysanne était à l'ordre du jour et qu'elle était d'autant plus urgente que les produits alimentaires deviennent de plus en plus rares et que cela pourrait devenir dangereux de dépendre de l'étranger.

Que dit notre conseillère fédérale Leuthard à ce sujet?
Elle poursuit imperturbablement la politique de Joseph Deiss: OMC, UE, libre-échange et transformation de l'agriculture. On a l'impression qu'elle s'engage encore moins en faveur des paysans que Joseph Deiss. Le président de l'*Union suisse des paysans* tire les mêmes conclusions. Il a déclaré récemment que Deiss s'était engagé davantage pendant les négociations.

Donc Doris Leuthard fait fausse route. Si notre gouvernement ne veut pas voir les signes des temps, c'est à nous d'agir. •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

❑ Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €

❑ Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €

❑ Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €

❑ Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.

Nom / Prénom:

Rue / N°:

NPA / Localité:

Téléphone:

Date / Signature:

❑ Veuillez faire parvenir six numéros à l'essai gratuitement aux adresses suivantes:

A retourner à: *Horizons et débats,* case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51

CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich

Votations fédérales du 1er juin

L'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» est très nécessaire

par Marianne Wüthrich, juriste, Zurich

L'initiative exige que les citoyennes et les citoyens aient toute possibilité de se forger librement une opinion avant une votation, comme le prescrit la Constitution fédérale. C'est dans ce but que l'exécutif (Conseil fédéral et administration fédérale) doit renoncer à la propagande qu'il a considérablement développée au cours des années passées dans le but de «gagner» les votations (contre qui?). En revanche, il devrait répondre à son mandat d'information prévue par la Constitution, ce qu'il omet souvent.

Dans les quotidiens suisses, on prétend souvent que le Conseil fédéral remplit son mandat d'information au travers de ses campagnes de votation. Cette affirmation est fausse. Il est nécessaire de faire une distinction claire entre son devoir d'information de son activité de propagande à l'approche de votations.

Que prévoit le devoir d'information constitutionnel de la part du Conseil fédéral?

En fait, le Conseil fédéral a un mandat constitutionnel d'informer régulièrement la population quant à ses projets et à ses activités:

«Il [le Conseil fédéral] renseigne le public sur son activité en temps utile et de manière détaillée […].»

Article 180 §2 de la Constitution fédérale:

La loi fédérale y relative précise ce devoir d'information du Conseil fédéral:

«Article 10 Information

1 Le Conseil fédéral assure l'information de l'Assemblée fédérale, des cantons et du public.

2 Il informe de manière cohérente, rapide et continue sur son appréciation de la situation, sa planification, ses décisions et les mesures qu'il prend.»

Art. 10 de la Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA)

L'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» ne s'en prend qu'à l'activité de propagande du Conseil fédéral lors de campagnes de votations, mais pas contre le fait qu'il «explique sa politique et informe la population sur sa façon de concevoir son gouvernement», comme l'a affirmé à tort la conseillère fédérale *Doris Leuthard,* le 26 avril, lors de l'assemblée des délégués du PDC. C'est bien le contraire, car le corps électoral exige du gouvernement qu'il informe la population de façon complète sur son activité. Mais le gouvernement ne respecte pas toujours ce mandat constitutionnel – c'est alors souvent suite à des réflexions tactiques qu'il décide jusqu'à quel point il veut rendre public les tenants et aboutissants de ses positions. Notre exécutif tient à tenir cachées particulièrement, et le plus longtemps possible, ses intentions concernant la soumission de la Suisse aux organisations internationales telles que l'OTAN, l'UE et l'OMC.

En conclusion: le devoir d'information du Conseil fédéral comporte en premier lieu l'explication continue de sa politique, et non pas le mandat d'employer, avant une votation, tous les moyens à sa disposition pour «faire passer en votation» un projet et ainsi rendre la souveraineté du peuple caduc.

Que veut l'initiative populaire?

Au lieu d'informer à temps la population quant à ses projets et à ses activités en vue d'une votation, le Conseil fédéral se lance dans une «activité d'information». Il y investit l'argent des contribuables par millions pour obtenir les conseils de «spin-doctors» qui doivent le guider dans sa volonté de faire voter le peuple dans son sens à lui. C'est ainsi que depuis plusieurs années la démocratie directe est subrepticement transformée en une «démocratie dirigée», afin que les citoyennes et citoyens puissent être dirigés dans la direction voulue par la Confédération.

Un tel comportement va à l'encontre de la Constitution:

Art. 34: «La garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle de leur volonté.»

Art. 34 §2 Constitution fédérale

L'initiative s'oppose à cette ingérence considérable de l'exécutif dans la libre formation de l'opinion et exige que la souveraineté populaire soit rétablie. C'est pourquoi elle veut limiter l'activité d'information du Conseil fédéral et de l'administration avant les votations populaires à la publication de la brochure explicative et à une brève prise de position dans les médias. De plus, la date de la votation doit être communiquée six mois à l'avance, afin que le citoyen ait suffisamment de temps pour s'informer. Les dossiers pour la votation doivent être fournis gratuitement, à l'encontre de ce qui s'était passé lors des Accords bilatéraux I avec l'UE.

Une information loyale au lieu de propagande

Ceux qui ont lancé l'initiative n'en auraient pas été réduits à ce geste si le Conseil fédéral avait, comme auparavant, correctement agi face aux citoyens et citoyennes, en offrant une information véridique. Pour ma part, j'aurais préféré un échange honnête entre l'Autorité et les citoyens, plutôt que cette façon déloyale qui est devenue celle du Conseil fédéral, provoquant ainsi des réactions qui ont abouti dans le dépôt de l'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale.»

On frôle l'absurdité en entendant un journaliste allemand prétendre que le Conseil fédéral se contente de présenter, avant les votations, «le savoir et les informations» et s'abstient de s'immiscer. Selon les directives édictées par l'administration fédérale pour son activité de communication, il ne «serait pas possible de mener une propagande ni quelque forme de communication persuasive» (selon *Otfried Jarren* dans la «Neue Zürcher Zeitung» du 30 avril).

On peut supposer que Monsieur Jarren entend par là le «Rapport du groupe de travail de la Conférence des services d'information élargie (GT CSIC)» de novembre 2001 qui fut publié sous le titre «L'engagement du Conseil fédéral et de l'administration dans les campagnes précédant les votations fédérales».

C'est surtout cette brochure qui a convaincu les initiants de l'urgence de l'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale».

En voici un exemple:
On peut y lire sous le titre «Information des médias par le Conseil fédéral» (page 35):

«Depuis quelques années, la coutume veut que le Conseil fédéral lance sa campagne environ deux mois avant la votation, par une séance d'information destinée aux médias au Palais fédéral. Pour les thèmes importants, qui concernent plusieurs départements, jusqu'à trois membres du Conseil fédéral peuvent être présents. […]

A l'occasion de la séance d'information, les documents suivants sont en règle générale distribués en trois langues:

- *Communiqué*
- *Brève présentation de l'objet*
- *Exposé type (également mis à disposition des orateurs intéressés)*
- *Argumentaire / glossaire*
- *Résumé des principaux points (fact sheet)*
- *Brochure explicative du Conseil fédéral*

S'agissant de thèmes complexes, des séminaires sont organisés à l'intention des médias, avec la participation de spécialistes de la matière.

La séance d'information rencontre généralement un large écho. La plupart des médias rendent compte des principales déclarations des conseillers fédéraux, qui marquent par leur présence, à ce moment crucial du processus de formation de l'opinion, l'importance qu'ils attribuent à l'objet de la votation et peuvent présenter leurs arguments à la population. […]

Séance d'information à l'intention des médias: conclusion

Le Conseil fédéral devrait toujours s'efforcer d'organiser, si possible avant les autres acteurs, sa séance d'information marquant le début de la campagne.»

Commentaires superflus.

La lecture de ce «rapport» du service de communication du Conseil fédéral, décrivant ses propres agissements, est une excellente préparation à la votation du 1er juin.

L'initiative populaire en est un exemple: dénaturation voulue

La propagande orientée du Conseil fédéral ne s'arrête pas même devant la campagne contre l'initiative qui précisément veut faire cesser ces dérives. Lors de l'assemblée des délégués du PDC (parti démocrate-chrétien) du 26 avril, la conseillère fédérale Doris Leuthard a donné comme explication de son refus de l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» que «les muselières sont destinées aux chiens méchants. Quant au Conseil fédéral, il doit pouvoir expliquer sa politique et informer la population à propos de son devoir de dirigeant.»

C'est faire preuve d'une belle effronterie de la part du Conseil fédéral que d'appliquer aux partisans de l'initiative le terme de «muselière», propagé par l'ancienne chancelière fédérale *Annemarie Huber-Hotz,* il y a déjà quatre ans pour discréditer l'initiative.

Car, l'initiative n'a en aucun cas pour but d'appliquer une «muselière» au gouvernement, mais de mettre un frein à ses activités de propagande qui, depuis quelques années, prenait des proportions inquiétantes, avec en plus des méthodes qui laissent à désirer. Cela en dit long que le Conseil fédéral ait l'impression de se voir appliquer une muselière dérangeante quand on tente de limiter ses activités de propagande et son engagement de moyens discutables afin de «gagner» des votations contre le peuple.

L'intégration de l'armée suisse dans l'OTAN (votation populaire 2001)

Premier pas:
Information partielle et erronée

La transformation progressive de l'armée suisse en direction de l'intégration dans l'OTAN avait été planifiée des années avant que la votation sur *Armée XXI* ait lieu en 2001. Le Conseil fédéral aurait pu et dû en informer les citoyens longtemps avant. Mais il ne l'a pas fait. Le Conseil fédéral nous a présenté la transformation de l'armée suisse, d'une armée destinée à la protection de la neutralité en une *Armée XXI* adaptée à l'OTAN, comme «une mission de paix humanitaire de la Suisse». Ce n'est que peu avant la votation, que les citoyens et citoyennes, qui ne se sont pas contentés des informations officielles émises par le Conseil fédéral mais qui voulaient aussi connaître les arguments des opposants à *Armée XXI,* ont appris que la Suisse était depuis plusieurs années déjà membre du *Partenariat pour la paix* (PPP) et donc déjà bien intégrée dans l'OTAN. Malgré notre démocratie directe, le peuple n'a jamais été consulté pour savoir s'il souhaitait adhérer à cette organisation de l'OTAN nommée PPP.

Analyse de la situation:
Le Conseil fédéral doit «s'impliquer» davantage

Malgré l'absence d'information, voire les informations erronnées mentionnées ci-dessus, le Conseil fédéral ne pouvait pas être sûr que le peuple approuverait la réforme de l'armée, notamment les engagements à l'étranger. Quand on sait que lors de sondages concernant la politique de neutralité du pays le peuple désire maintenir la neutralité à un taux entre 80 et 90%, on comprend qu'il était nécessaire d'engager des moyens très performantes pour faire avaler la pilule au citoyens.

C'est ainsi que le Conseil fédéral s'est rabattu sur des méthodes qui lui ont permis de faire accepter *Armée XXI* de justesse par le peuple. Il est tragique de constater que par cette décision fatale, la Suisse a renoncé à sa politique de paix et envoie, pour la première fois depuis le XIXe siècle, de nouveau des mercenaires en mission belliciste à l'étranger.

Deuxième pas:
Manipulation par excellence

Peu de temps après la votation, le conseiller fédéral *Leuenberger* a avoué qu'il avait sciemment divisé les adversaires du projet, tant à gauche qu'à droite, afin de le faire accepter:

«Projet de loi sur l'armée 2001, à propos de l'envoi de soldats suisses à l'étranger. Agitation d'avant-scrutin. La droite était contre, de même qu'une petite partie de la gauche. En tant que président de la Confédération social-démocrate, je me suis élevé contre la campagne diffamatoire de la droite et j'ai assimilé cette campagne à la consigne de vote négatif. C'est ainsi que, pour la gauche qui hésitait, j'ai érigé une barrière morale: il lui fallait voter pour le projet, parce que sinon, elle se retrouvait dans le camp de ses adversaires (de droite). […] Cette intervention semble avoir été décisive pour le oui qui fut donné de justesse au projet. Un acte de séduction, donc, pour un résultat qui me paraît juste et bon.»[1]

Que le conseiller fédéral Leuenberger ait pu avouer, après la votation, aussi cyniquement cette manœuvre – qui laisse pantois tout démocrate – montre à quel point depuis belle lurette cette façon de «diriger» les citoyens «dans la bonne direction» était devenue honorable. Ce n'est que grâce à ce moyen inavouable que le Conseil fédéral a pu faire passer son projet d'*Armée XXI.*

C'est là-contre que se dresse l'initiative «Souveraineté populaire sans propagande gouvernementale». •

[1] Discours du conseiller fédéral *Moritz Leuenberger* «Le Mal, le Bien, la politique», publié le 6/9/02 sur *www.uvek.admin.ch*